
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 18 décembre 2023, 18 h, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Karine Goulet
	Renée Thiboutot
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière	Valérie Fournier
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2023-359

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h.

Il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. CORRESPONDANCE

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Avis de motion et présentation du projet de Règlement concernant la création d'un service de sécurité incendie

Par la présente, Madame Renée Thiboutot,

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement concernant la création d'un service de sécurité incendie;

- dépose le projet de Règlement concernant la création d'un service sécurité incendie.

4.2 Avis de motion et présentation du projet de Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre

Par la présente, Monsieur Réjean Fournier,

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre;
- dépose le projet de règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de La Sarre.

4.3 Avis de motion et présentation du projet de Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice 2024

Par la présente, Madame Karine Goulet;

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice 2024
- dépose le projet de règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la Ville au cours de l'exercice 2024.

4.4 Adjudication de contrat - Collecte et transport des déchets solides et des matières recyclables pour l'année 2024

Résolution no 2023-360

ATTENDU l'appel d'offres public pour la collecte et le transport des déchets solides et des matières recyclables;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de Les Entreprises JLR, au montant de

Lot 1 - Ordures résidentielles :	190 931,39 \$ taxes incluses;
---	-------------------------------

Ordures industrielles, commerciales et institutionnelles :	257 095,74 \$ taxes incluses;
--	-------------------------------

Lot 2 - Matière recyclable résidentielle :	190 931,39 \$ taxes incluses;
---	-------------------------------

Matière recyclable industrielle, commerciale et institutionnelle :	257 095,74 \$ taxes incluses;
--	-------------------------------

Lot 3 - Encombrants	7 965,00 \$ taxes incluses;
----------------------------	-----------------------------

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des déchets solides et des matières recyclables pour l'année 2024 à Les Entreprises JLR au montant de 904 019,26 \$ taxes incluses.

4.5 Adjudication de contrat - Financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction

Résolution no 2023-361

ATTENDU l'appel d'offres public pour le financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction neuf de type et modèle Trackless;

ATTENDU QUE deux offres ont été reçues, soit :

- Gesco-Location inc. au montant de : 374 899,39 \$ taxes incluses (taux d'intérêt de 6,08 %);
- Spar Leasing inc. au montant de : 375 820,80 \$ taxes incluses (taux d'intérêt de 6,0636 %);

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

D'accepter l'offre de Gesco-Location inc. au montant de 374 899,39 \$ taxes incluses pour le financement par crédit-bail d'un véhicule multifonction de type et modèle Trackless.

4.6 Autorisation d'événement - Course de traîneaux à chiens

Résolution no 2023-362

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre confirme son intérêt à être "Partenaire attelage" pour la course de traîneaux à chiens édition spéciale qui aura lieu les 3 et 4 février 2024;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

D'autoriser l'événement du groupe P.G. Expédition "Course de traîneaux à chiens - Édition spéciale" qui aura lieu les 3 et 4 février 2024 et la circulation des participants sur l'avenue des Chênes à La Sarre.

4.7 Autorisation d'événement - Activités du 23 décembre

Résolution no 2023-363

ATTENDU QUE la Ville de La Sarre confirme son intérêt à être partenaire pour l'activité organisée par la SADC et le comité de la parade de Noël, pour les nouveaux arrivants et les citoyens qui aura lieu le 23 décembre 2023 dans le Participarc;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Karine Goulet, appuyé par Monsieur Victor Fournier;

D'autoriser la tenue de l'événement organisé par la SADC et le comité de la Parade de Noël qui se déroulera le 23 décembre 2023 dans le Participarc.

4.8 Budget révisé 2023 - Office d'habitation Lac Abitibi

Résolution no 2023-364

ATTENDU le budget révisé 2023 de l'Office d'habitation Lac Abitibi;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet;

QUE la Ville de La Sarre approuve le budget 2023 de l'Office d'habitation Lac Abitibi.

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2023-365

Il est proposé par Madame Renée Thiboutot, appuyé par Madame Karine Goulet et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre, au montant de 430 561,54 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements, liste, au montant de 183 923,45 \$ (n'inclut pas les salaires payés).

6. RESSOURCES HUMAINES

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8. SERVICES TECHNIQUES

8.1 Acquisition d'un véhicule de travail utilitaire multifonction

Résolution no 2023-366

ATTENDU le besoin d'équipement efficient pour assurer la qualité d'entretien pour le déneigement des trottoirs et l'entretien des pelouses;

ATTENDU QUE le seul dépositaire est la Compagnie Équipement Joe Johnson;

ATTENDU QU'un avis d'intention a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et qu'aucune réponse n'a été reçue;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Pierre Bourget;

D'autoriser l'achat d'un véhicule de travail utilitaire multifonction Trackless MT7 et divers équipements, au montant de 244 766,22 plus taxes, financé par crédit-bail;

D'autoriser le coordonnateur des Services techniques, Monsieur Alexandre Tardif, à signer, pour et au nom de la Ville de La Sarre, tout document utile et nécessaire à la présente.

9. VIE ACTIVE ET ANIMATION DU MILIEU

10. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.1 Révocation de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie

Résolution no 2023-367

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Saint-Gilles a informé la Ville qu'elle souhaitait faire affaire avec la municipalité de Normétal pour tous ses besoins en sécurité incendie;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

DE révoquer l'entente intermunicipale pour la fourniture de services en sécurité incendie entre la Ville de La Sarre et la municipalité de Val-Saint-Gilles. Cette entente prendra fin le 31 décembre 2023.

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2023-368

La prochaine séance est prévue le 16 janvier 2024 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyé par Monsieur Réjean Fournier;

Que l'assemblée soit levée à 18 h 24.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe